

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES D'EXAMENS PROFESSIONNELS

Procédure complète

FORMULAIRE A RENSEIGNER AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens professionnels est à compléter par le candidat - ou par les représentants légaux s'il est mineur- et par l'équipe pédagogique. En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents, une nouvelle procédure doit être effectuée.

	IDENT	ITE DU CAND	IDAT		1 1 6 1	Estaplianed and Deep 1011 HAAC
MON	1 de famille du candidat :	NOM d'us	age du car	ndidat :		
rén	om(s) :	Date de r	naissance			Sexe : 🗖 F 🗖 M
dre	sse :					
	sse électronique :					
lom	et adresse du représentant légal (si différent) :					
	didat :					
]	individuel					
]	bénéficiaire de la RQTH					
]	scolarisé - précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat					
]	apprenti précisez le centre de formation où est inscrit le candidat					
]	Stagiaires de la formation professionnelle continue précisez le	centre de formation Où	est inscrit le	candidat		
ille	:Tél :Co	urriel :				
	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Spécialité Mention complémentaire niveau 3 Spécialité :	ГMS) :				
	Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion:					
ME	ENAGEMENTS DE LA SCOLARITE DE L'ANNEE	PRECEDEN'	TE OU DI	E L'ANN	IEE EN	COURS
l In	PPS a-t-il été mis en place ?		Oui	0	Non	
						(joindre la photocopie)
1 2	PAI a-t-il été mis en place ?		Oui		Non	(joindre la photocopie)
Un		54-10	Oui		Non	
	PAP a-t-il été mis en place ?		Oui	_		(joindre la photocopie)

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades)
	TEMPS OU E	SPACE	
1. Majoration de temps			Valide la demande
1.1 – Epreuves écrites □ 1.1.1 - un tiers-temps (1/3) □ 1.1.2 – temps supérieur	□ 1.1.1 □ 1.1.2	□ 1.1.1 □ 1.1.2	□ 1.1.1- MH102 □ 1.1.2 – MH101
pour situation exceptionnelle 1.1.3 - temps inférieur au tiers-temps (à préciser)	□ 1.1.3	□ 1.1.3	□ 1.1.3
1.2 – Epreuves orales	□ 1.2.1	1.2.1	□ 1.2.1 – MH103
 1.2.1 - un tiers-temps (1/3) 1.2.2 - temps supérieur pour situation exceptionnelle 	□ 1.2.2	□ 1.2.2	☐ 1.2.2
☐ 1.2.3 - temps inférieur au tiers-temps (à préciser)	□ 1.2.3	□ 1.2.3	□ 1.2.3
1.3 – Préparation des épreuves orales			
☐ 1.3.1 - un tiers-temps (1/3)	□ 1.3.1	□ 1.3.1	□ 1.3.1 – MH104
☐ 1.3.2 – temps supérieur pour situation exceptionnelle	□ 1.3.2	□ 1.3.2	1.3.2
 1.3.3 - temps inférieur au tiers-temps (à préciser) 	□ 1.3.3	□ 1.3.3	1.3.3
1.4 – Epreuves pratiques			
□ 1.4.1 - un tiers-temps (1/3)	□ 1.4.1	□ 1.4.1	□ 1.4.1 – MH105 □ 1.4.2
 1.4.2 – temps supérieur pour situation exceptionnelle 	□ 1.4.2	□ 1.4.2	1.4.2
☐ 1.4.3 - temps inférieur au tiers-temps (à préciser)	□ 1.4.3	1.4.3	□ 1.4.3
	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable	Refus à motiver :
		pièces justificatives	
		insuffisantes ☐ aucune pièce	
		justificative	
	•	aménagements demandés sans rapport avec	
		difficultés	
		autres motifs :	
2. Pause			Valide la demande
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.			
 2.1 – temps compensatoire pour se lever, marcher, aller aux toilettes 	2.1	2.1	2.1 - MH118
2.2 – temps compensatoire pour soins	□ 2.2	□ 2.2	□ 2.2 – MH119
 2.3 – possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire 	□ 2.3	□ 2.3	□ 2.3 – MH120

par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades)
 2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) 	□ 2.4	□ 2.4	□ 2.4 – MH121
□ 2.5 – possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limité d'un tiers de temps	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable	2.5 – MH126 Refus à motiver :
3 - Locaux, installation de la salle			Valide la demande
(à préciser) : □3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y	□3.1	□3.1	□3.1 – MH201
rendre dès la 1 ^{ère} heure 3.2 – proximité de l'infirmerie 3.3 – accessibilité des locaux (RDC ou accès ascenseur) 3.4 – accessibilité des locaux	□3.2 □3.3 □3.4	□3.2 □3.3 □3.4	□3.2 – MH202 □3.3 – MH204 ou MH205 □3.4 – MH206
fauteuil roulant □3.5 – proximité d'une prise de	□3.5	□3.5	□3.5 – MH207
courant 3.5 – conditions particulières d'éclairage à préciser	□3.6	□3.6	□3.6 – MH209
□3.6 - poste de travail ou mobilier adapté à préciser	□3.7	□3.7	□3.7 – MH211
□3.7 – salle à faible effectif □3.8 - seul dans une salle (situation exceptionnelle)	□3.8 □3.9	□3.8 □3.9	□3.8 – MH214 □3.9 – MH212
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
	AMENAGEMENTS	TECHNIQUES	
Aides techniques 4.1 - Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion)			Valide la demande
□4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat	□4.1 1	□4.1 1	□4.1 1 – MH413

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades)
□4.1.2 – ordinateur fourni par le	□4.1.2	□4.1.2	□4.1.2 – MH414
centre d'examen 4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe	□4.1.3	□4.1.3	□4.1.3 – MH405
A préciser :	*		
Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifique sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander avant l'épreuve leur installation. Les logiciels utilisés en classe peuvent ne pas être autorisés aux examens. 4.2 - Matériel particulier apporté par le candidat sauf ordinateur ou tablette (à préciser) : □4.2.1 - calculatrice simple non programmable □4.2.2 - machine braille □4.2.3 - système HF	□ 4.2.1 □ 4.2.2 □ 4.2.3	□ 4.2.1 □ 4.2.2 □ 4.2.3	□ 4.2.1 − MH402 □ 4.2.2 − MH403 □ 4.2.3 − MH403
□4.2.4 - autres	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	□ 4.2.4 – MH403 Refus à motiver :
5 - Mise en forme des sujets □ 5.1 - sujet en braille intégral □ 5.2 - sujet en braille abrégé □ 5.3 - sujet en caractères agrandis - Arial 16 □ 5.4 - sujet en caractères	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3	Valide la demande □ 5.1 – MH301 □ 5.2 – MH302 □ 5.3 – MH310 □ 5.4 – MH303
agrandis - Arial 20 5.5 – sujet en format	☐ 5.5	□ 5.5	☐ 5.5 – MH306
numérique PDF 5.6 – sujet en A3 5.7 - autres :	5.6 5.7:	□ 5.6 □ 5.7:	☐ 5.6 – MH304 ☐ 5.7:
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades)
6- Communication 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et /ou orales	□ 6.1	□ 6.1	Valide la demande ☐ 6.1 – MH401
☐ 6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat	□ 6.2	6.2	□ 6.2 – MH508
6.3 Consignes orales données par écrit	☐ 6.3	□ 6.3	☐ 6.3 – MH601
6.4 - Autres (à préciser)	□ 6.4	□ 6.4	□ 6.4
	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
	AIDES HUM	AINES	
Aides humaines 7 - Nom, prénom, qualité de la personne envisagée si elle est connue (AESH, enseignants):			Valide la demande
☐ 7.1 – secrétaire lecteur ☐ 7.2 – secrétaire scripteur ☐ 7.3 – assistant ☐ 7.3.1 - Reformulation des consignes	□ 7.1 □ 7.2 □ 7.3 □ 7.3.1	□ 7.1 □ 7.2 □ 7.3 □ 7.3.1	☐ 7.1 – MH512 ☐ 7.2 – MH513 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1 – MH521
7.3.2 - Séquençage des consignes complexes	7.3.2	7.3.2	☐ 7.3.2 – MH522
☐ 7.3.3 - Explicitation des	7.3.3	7.3.3	☐ 7.3.3 – MH523
sens second et métaphorique 7.3.4 - autre (préciser)	7.3.4	7.3.4	7.3.4
7.4 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive	7.4	7.4	☐ 7.4 – MH502
7.5 - Assistance d'un interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement	7.5	7.5	☐ 7.5 – MH503
7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC)	7.6	7.6	☐ 7.6 – MH504
7.7 – Assistance d'un AESH	□ 7.7	7.7	☐ 7.7 – MH514
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés	Refus à motiver :

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades)
		autres motifs :	
	ADAPTATIONS ET	DISPENSES	L
8- Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur de l'examen concerné 8.1 – Adaptations générales			Valide la demande □ 8.1.1 – MH602
■ 8.1.1 – Communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques	8.1.1	8.1.1	0.1.1 - MI1002
8.1.2 – Passage en priorité pour les épreuves orales	8.1.2	8.1.2	8.1.2 – MH632
☐ 8.1.3 - Autres Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets	8.1.3	8.1.3	8.1.3
8.2 - Aménagement spécifique examens professionnels	8.2.	8.2.	□ 8.2 МН660
Histoire-Géographie: remplacement du croquis par un écrit	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés non conforme à la réglementation autres motifs:	Refus à motiver :
9- Dispenses - Examens professionnels Conformes à la réglementation en vigueur de l'examen concerné			Valide la demande
Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé de l'épreuve de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire			
 9.1 – Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante A 9.2 Compréhension écrite de l'épreuve langue vivante obligatoire 	□ 9.1 □ 9.2	9.1	9.1 – MH633 9.2 – MH656
NOM		PRENOM	6

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades)
9.3 - Expression écrite de	9.3	9.3	9.3 – MH634
l'épreuve de langue vivante A 9.4 Expression écrite de l'épreuve langue vivante	9.4	9.4	□ 9.4 – MH657
obligatoire 9.5 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A	9.5	9.5	9.5 – MH635
 9.6 Compréhension orale de l'épreuve langue vivante obligatoire 	9.6	9.6	9.6 – MH658
9.7 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante A	9.7	9.7	□ 9.7 – MH636
 9.8 Expression orale de l'épreuve langue vivante obligatoire 	9.8	9.8	9.8 – MH659
 9.9 - Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B 	9.9	9.9	9.9 – MH637
9.10 - Expression écrite de l'épreuve de langue vivante B	9.10	9.10	9.10 – MH638
 9.11 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B 	9.11	9.11	9.11 – MH639
9.12 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante B	9.12	9.12	9.12 – MH640 9.13 – MH645
9.13 – Dispense de l'épreuve de langue vivante B	9.13	9.13	9.13 - WITIO43
		avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
E	TALEMENT D'EPREUVES OU	CONSERVATION DE NOTES	
10 - Etalement du passage des épreuves : 10.1 - la même année 10.1.1 - Epreuves organisées en juin ou au printemps (lister les épreuves prévues à cette date)	10.1.1	1 0.1.1	Valide la demande ☐ 10.1.1 – MH610
10.1.2 - Epreuves organisées en septembre ou à l'automne (lister les épreuves prévues à cette date)	10.1.2	☐ 10.1.2	□ 10.1.2 – MH610
□ 10.2 – année n+1 □ 10.2.1 - Epreuves organisées en juin ou au printemps (lister les épreuves prévues à cette date)	10.2.1	□ 10.2.1	☐ 10.2.1 – MH610
NOM		PRENOM	7

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades)
10.2.2 - Epreuves organisées en septembre ou à l'automne (lister les épreuves prévues à cette date)	□ 10.2.2	☐ 10.2.2	□ 10.2.2 – MH610
☐ 10.3 – sur plusieurs sessions	☐ 10.3	10.3	☐ 10.3 – MH610
(préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer) :	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN			
11 - Conservation des notes Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans: préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes		Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	□ 11 – MH609
		S SOLLICITES PAR LE CANDID	
		st faite <u>par mes soins et en pleir</u>	
Fait à :Signature du candidat	Le	Nom Prénom :	
NOM		PRENOM	8

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative (codes Cyclades)
Chef d'établissement			
NOM :			
Prénom :			
Date :	Ca	chet de l'établissement	
Signature			
Médecin désigné par la CDAPH			
NOM:			
Prénom :			
B. f.	0.0	nchet	
Date :	Ca	icnet	
Signature			
Autorité administrative	Ca	achet	
Date :			
Signature			